

## **AFR/RC21/R6 :**

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport<sup>1</sup> sur la planification à long terme pour le développement des ressources humaines ;

Se référant aux résolutions AFR/RC18/R5 et AFR/RC19/R6 des dix-huitième et dix-neuvième sessions concernant l'enseignement et la formation professionnelle ;

Considérant les résolutions WHA21.49 et WHA22.53 sur la planification à long terme dans le domaine de la santé ;

Tenant compte de la résolution WHA24.59 et de la Vingt-quatrième Assemblée mondiale de la Santé qui souligne l'importance d'une planification à court et à long terme de la formation du personnel sanitaire national selon les besoins objectifs et les ressources socio-économiques disponibles de chaque pays,

1. FELICITE le Directeur régional et ses collaborateurs pour avoir commencé une mise en œuvre progressive d'une planification à long terme pour le développement des ressources humaines dans le domaine de la santé ;
2. RECOMMANDE aux Etats Membres :
  - i) d'établir, à partir de 1980, des plans décennaux de santé ;
  - ii) d'améliorer la collecte et l'analyse des données statistiques en vue d'une planification rationnelle des besoins en personnels sanitaires ;
  - iii) de créer ou de développer les centres de formation nécessaires pour les cadres professionnels et auxiliaires en quantité suffisante et ayant les qualités requises ;
  - iv) d'accorder une attention particulière au problème de l'utilisation rationnelle des personnels formés en évaluant les activités de développement des ressources humaines tous les cinq ans ;
3. INVITE le Directeur régional à tout mettre en œuvre pour :
  - i) renforcer l'assistance aux gouvernements dans le domaine de la planification sanitaire nationale, notamment celle des ressources humaines ;
  - ii) accélérer le programme de formation des enseignants en Afrique ;
  - iii) développer l'enseignement de la santé publique, notamment l'administration et la gestion des services de santé ;
  - iv) identifier les activités concernant la recherche appliquée dans les domaines de la méthodologie et de la technologie de l'enseignement médico-sanitaire en Afrique ;

---

<sup>1</sup> Document AFR/RC21/8

- v) développer les activités concernant la diffusion et l'échange de l'information scientifique ;
  - vi) renforcer le programme des bourses d'études, notamment pour les études faites dans les établissements d'enseignement en Afrique ;
  - vii) évaluer, au niveau régional, tous les cinq ans, les activités de développement des ressources humaines et les programmes de bourses d'études ;
4. RECOMMANDE au Directeur régional de transmettre au Directeur général ces perspectives à long terme du développement des ressources humaines pour les besoins des services sanitaires ;
  5. PRIE le Directeur général de mettre à la disposition du Directeur régional tous les moyens et ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'un programme aussi vital pour la santé publique en Afrique.

Septembre 1971, **21**, 10